

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

---

COMMUNE DE VAUXBUIN

---

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**L'an deux mil quatorze, le 18 novembre à 19 heures 30,**

**Le conseil municipal, légalement convoqué le 13 novembre, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. David BOBIN, Maire.**

**Étaient présents :** M. David BOBIN, Maire ; M<sup>me</sup> Claudette QUÉANT, M. Philippe COCHEFERT, M<sup>me</sup> Régine BARLE et M. Frédéric LOBJOIS, Adjoints au Maire ; M<sup>me</sup> Emmanuelle DESHAYES, M<sup>me</sup> Michelle DROUIN, M<sup>me</sup> Lucette LANDANSKI, M. Jean-François LANGLET, M. Luc MOUTON, M<sup>me</sup> Annick PORRO, M. Yannick TOUSSAINT et M<sup>me</sup> Chantal TRUFFET, Conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés et représentés :** M<sup>me</sup> Christine JOLLY qui donne pouvoir à M<sup>me</sup> Lucette LANDANSKI ; M. Cyrille LOURDEZ qui donne pouvoir à M. David BOBIN.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu légalement délibérer.

M. le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

**DCM. 2014/39** AFFAIRES TECHNIQUES – Prorogation d'adhésion au Fonds départemental de Solidarité pour des travaux de voirie

**DCM. 2014/40** AFFAIRES FINANCIÈRES – Décision modificative n°2

**DCM. 2014/41** AFFAIRES FINANCIÈRES – Demande d'admission en non-valeur

**DCM. 2014/42** URBANISME – Rétrocession des voiries, réseaux divers et équipements collectifs dans le lotissement « le Clos Gilonet »

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M<sup>me</sup> Lucette LANDANSKI a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle a accepté.

---

**DCM. 2014/39** AFFAIRES TECHNIQUES – Prorogation d'adhésion au Fonds départemental de Solidarité pour des travaux de voirie

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général, par délibération en date du 6 octobre 2014, a décidé de proroger de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016, le règlement du Fonds Départemental de Solidarité au titre des années 2007/2014.

Considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du Conseil Général sur les travaux communaux de voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce Fonds et à verser chaque année, leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** la prorogation d'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie au titre des années 2015 et 2016 ;
- **S'ENGAGER** chaque année, à s'acquitter de la cotisation définie dans ledit règlement.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

---

**DCM. 2014/40** AFFAIRES FINANCIÈRES – Décision modificative n°2

Depuis l'adoption du budget primitif lors du Conseil Municipal d'avril dernier, il apparaît nécessaire d'effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'une même section, en l'occurrence la section d'investissement, pour deux opérations de travaux relatifs à l'éclairage public :

- la première concerne la tranche 1 de rénovation des réseaux d'éclairage public dans le « clos des Moines » pour un montant de 18 690,64 € H.T. ;
- la seconde concerne l'éradication de 17 ballons fluorescents dans diverses rues pour un montant de 3 668,58 € H.T.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

- **ADOPTER** les virements de crédits suivants sur le BP 2014

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2042 : subvention équipement personnes de droit privé		22 360.00 €
<b>Total D204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>22 360.00 €</b>
D 2315 : immos en cours -inst. Techn.	22 360.00 €	
<b>Total D23 : immobilisations en cours</b>	<b>22 360.00 €</b>	

- **AUTORISER** le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier dans cette affaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

#### **DCM. 2014/41      AFFAIRES FINANCIÈRES – Demande d'admission en non-valeur**

La direction départementale des finances publiques a informé la commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvables et introuvables malgré les recherches.

De fait, par courrier en date du 4 novembre dernier, elle demande l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant global de 474,00 €.

Le Maire rappelle que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Il est donc demandé au conseil municipal de :

- **ADMETTRE** en non-valeur la somme de 474,00 € selon l'état transmis et arrêté à la date du 4 novembre 2014 ;
- **IMPUTER** cette dépense à la nature 6541, fonction 01 du budget 2014 de la commune.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

**DCM. 2014/42 URBANISME – Rétrocession des voirie, réseaux divers et équipements collectifs dans le lotissement « le Clos Gilonet »**

Le Maire informe l'assemblée de la demande de la société SNC FONCIER CONSEIL de rétrocéder à la commune les voiries, réseaux divers et équipements collectifs réalisés dans le lotissement dénommé « le Clos Gilonet ».

Les parcelles concernées présentent les références cadastrales suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance
A	815	Le clos Gilonet	22a 33ca
A	816	Le clos Gilonet	00a 70ca
A	817	Le clos Gilonet	3a 29ca
A	818	Le clos Gilonet	1a 36ca

Soit une contenance totale de vingt-sept ares soixante-huit centiares (27a 68ca).

La valeur en toute propriété est estimée à soixante trois mille (63 000,00 €). La cession est consentie à la commune à titre gratuit, les frais de notaire étant à la charge de la société SNC FONCIER CONSEIL.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **ACCEPTER** la rétrocession des voiries, réseaux divers et équipements collectifs des parcelles précédemment énoncées ;
- **APPROUVER** le classement de ces parcelles dans le domaine public communal ;
- **AUTORISER** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

L'ordre du jour des délibérations étant épuisé, il est abordé des questions diverses et des informations sont délivrées au Conseil municipal.

La séance est levée à 21 h.

Fait à Vauxbuin, le 19 novembre 2014

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Lucette LANDANSKI

David BOBIN

# FEUILLET DE CLÔTURE

## de la réunion du Conseil municipal

### du 18 novembre 2014

---

Au cours de cette séance, ont été adoptées les délibérations suivantes :

**DCM. 2014/39**    AFFAIRES TECHNIQUES – Prorogation d’adhésion au Fonds départemental de Solidarité pour des travaux de voirie

**DCM. 2014/40**    AFFAIRES FINANCIÈRES – Décision modificative n°2

**DCM. 2014/41**    AFFAIRES FINANCIÈRES – Demande d’admission en non-valeur

**DCM. 2014/42**    URBANISME – Rétrocession des voiries, réseaux divers et équipements collectifs dans le lotissement « le Clos Gilonet »

Ont signé les membres présents :

David BOBIN		Lucette LANDANSKI	
Claudette QUÉANT		Jean-François LANGLET	
Philippe COCHFERT		Cyrille LOURDEZ	<i>Excusé. Pouvoir à David BOBIN</i>
Régine BARLE		Luc MOUTON	
Frédéric LOBJOIS		Annick PORRO	
Emmanuelle DESHAYES		Yannick TOUSSAINT	
Michelle DROUIN		Chantal TRUFFET	
Christine JOLLY	<i>Excusée. Pouvoir à Lucette LANDANSKI</i>		